

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2015-113 du 24 Septembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 15 septembre 2015 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – M. BONIFACE – V. HERMANT – G. WATSON – V. CERF – D. TABARY – M. GORGUET -

MM. A. CHAUSSOY – B. DOBOEUF – L. GABRELLE – B. VAILLANT - Ph. GORGUET – B. BRONNIART – J.-Cl. MAYEUX – P. COLLE – D. REBOUT – E. BURDIK – H. COPIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – Ch. HEMAR – J.-L. CANDAT -

M. B. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. M.LEROY
M. J.-Cl. MAYEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. A. DRUCBERT
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-P. LEBRET

OBJET : **Convention de partenariat avec le Centre Ressource du Développement Durable (CERDD).**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire les différentes démarches initiées par la collectivité dans le cadre de la transition énergétique avec la reconnaissance de l'Intercommunalité comme territoire à énergie positive pour la croissance verte et dans le cadre du développement de l'économie de la fonctionnalité et de l'économie circulaire.

A ce second titre, Monsieur le Président précise que l'Intercommunalité a répondu à un appel à projets émanant du Centre Ressources du Développement Durable pour devenir territoire expérimental d'actions reposant sur l'économie circulaire et/ou l'économie de la fonctionnalité.

Monsieur le Président indique que l'intercommunalité a été sélectionnée avec la Communauté Urbaine de Dunkerque et la Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut pour bénéficier d'un soutien technique et d'un appui méthodologique pour bâtir une ou deux actions. Ce programme s'étalera sur une année.

Monsieur le Président donne lecture de la convention de partenariat devant intervenir entre l'Intercommunalité et le Centre Ressources du Développement Durable (CERDD).

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents :

- d'approuver la convention de partenariat devant intervenir entre le CERDD et l'Intercommunalité ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre des budgets principaux de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 24 Septembre 2015 et transmission en Préfecture le 24 septembre 2015.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 24 Septembre 2015 et transmission
en Préfecture le 24 Septembre 2015

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.

